

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de Seine et Marne



Procès-verbal du Conseil municipal du 23 octobre 2020

Membres		
Afférents	Présents	Votants
15	12	13

L'an deux mille vingt, le 23 octobre à 19h30, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel CALMY, maire.

Présents :

BIEN Gosia
BUGUINET Didier
CALMEL Christophe
CALMY Michel
COLIN Olivier
DESMEYTER Joelle
GANTELET Nathalie
HOUBAUX Nathalie
LEBLOIS Marie-Claude
SADDIER Isabelle
THIROT-DEPENTIS Sylvia
THOMAS CHEVALLIER Lydie

Pouvoirs : M. GROLLEAU Thomas à Monsieur CALMEL Christophe

Absents :

GIRAUD François
JOSEPH Laurent

Secrétaire de séance : Madame SADDIER Isabelle

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent
2. Examen et vote de la modification du règlement de la garderie périscolaire
3. Mise en place du régime indemnitaire pour le personnel assurant l'étude surveillée
4. Examen et vote du tarif de l'étude surveillée
5. Examen et vote de la modification du règlement de la restauration scolaire
6. Examen et vote d'un avenant à la convention ESF – Le Vaudoué concernant la mise à disposition des terrains de tennis à la suite du transfert à la CAPF des équipements
7. Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne pour les missions optionnelles
8. Demande de subvention au titre des amendes polices pour l'installation de radars pédagogiques
9. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement de la garderie
10. Remplacement d'un représentant titulaire auprès du Syndicat de musique des 2 Vallées
11. Désignation d'un représentant auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF)
12. Questions diverses
 - Retour sur la réunion publique du 17 octobre et les groupes de travail ouverts
 - Travaux entretien voirie
 - Point sur le site internet

-
- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent**

Ledit procès-verbal est approuvé à l'unanimité des votants

- **Examen et vote de la modification du règlement de la garderie périscolaire**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de modifier le règlement de la garderie périscolaire adopté en conseil municipal le 18 septembre 2020. En effet il convient de ne pas préciser de valeur concernant les tarifs de garderie afin d'éviter de soumettre le règlement au conseil municipal dès lors qu'une modification du tarif sera adoptée et d'autre part fixer à 3 le nombre minimum d'enfants pour que l'étude surveillée soit assurée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants d'annuler et remplacer le précédent règlement par le règlement précité

- **Mise en place du régime indemnitaire pour le personnel assurant l'étude surveillée**

Une étude surveillée dirigée par un fonctionnaire de l'Education Nationale va être mise en place à la rentrée des vacances d'Octobre 2020 conformément à l'annonce faite lors du conseil municipal du 18 septembre 2020. Monsieur le Maire propose alors à l'Assemblée de préciser les conditions d'octroi de l'indemnité qui sera versé à l'agent comme suit :

- Taux horaire de rémunération : 24 € de l'heure

- Nombre plafond d'heures hebdomadaires à effectuer pendant la période scolaire : 3 heures par semaine, étant précisé que le service de l'étude surveillée ne sera pas assuré et donc rémunéré si l'effectif n'atteint pas trois enfants.
- L'indemnité sera versée à chaque début de mois et au vu d'un arrêté pris par M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants d'accepter ces conditions d'octroi.

- Examen et vote du tarif de l'étude surveillée

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de rapporter la délibération fixant le tarif de l'étude surveillée adoptée en conseil municipal le 18 septembre 2020. En effet il convient de déterminer sa date d'application et préciser qu'il s'agit d'un forfait.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants de rapporter sa délibération du 18 septembre 2020, et FIXE le tarif d'une séance d'étude surveillée à 5,00 € et ce à compter du 2 novembre 2020.

- Examen et vote du règlement de la restauration scolaire

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'adopter un nouveau règlement de restauration scolaire qui fixe un cadre plus précis du service.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants d'adopter le règlement précité.

- Remplacement d'un représentant titulaire auprès du Syndicat de musique des 2 Vallées

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'élection d'un représentant titulaire auprès du Syndicat de musique des 2 Vallées en raison de l'impossibilité pour M. François GIRAUD d'assurer son mandat de délégué.

Le conseil municipal PROCEDE au vote à bulletin secret et désigne M. COLIN Olivier membre titulaire du syndicat de musique des 2 vallées à l'unanimité des votants.

Désignation d'un représentant auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de désigner un représentant auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF). Cette commission est chargée de verser chaque année une attribution, en compensation de la taxe professionnelle, de la taxe foncière bâti et foncière non bâti. Cette attribution est minorée si besoin par des transferts de compétences qui sont évalués par la commission lors de ses réunions de travail. Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Mme SADDIER qui, ayant assisté à la première réunion, commente les premiers travaux de la CLECT.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des votants Mme SADDIER Isabelle pour représenter la commune auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF).

- Examen et vote d'un avenant à la convention ESF – Le Vaudoué concernant la mise à disposition des terrains de tennis à la suite du transfert à la CAPF des équipements

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de finaliser le transfert de compétence qui a été engagé par la précédente municipalité pour la mise à disposition des courts de tennis à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF). En effet les courts de tennis ont fait

l'objet d'un bail Commune/Entente Sportive de la Forêt, bail qu'il convient de modifier à travers un avenant pour tenir compte du transfert précité de l'équipement à la communauté d'agglomération.

Le conseil municipal :

- autorise à l'unanimité des votants Monsieur le Maire à signer un avenant au bail précité pour tenir compte du transfert de compétence validé par la commune et la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

- demande à la CAPF d'assurer la prise en charge financière de l'acte notarié ou de l'acte administratif lié à l'avenant au bail précité

- Demande de subvention au titre des amendes polices pour l'installation de radars pédagogiques

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin de réduire le nombre de conduite en excès de vitesse, il serait opportun d'installer des radars pédagogiques qui auront pour but de sensibiliser les automobilistes et d'obtenir une baisse de la vitesse. Ces radars permettront aussi d'obtenir des données précises sur le trafic supporté par les voies communales, données qui permettront d'adapter les équipements et aménagements nécessaire pour apaiser la circulation.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil de déposer auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne, dans le cadre des travaux d'amélioration de la sécurité routière un dossier de demande de subventionnement au titre des amendes de police pour l'achat de quatre radars pédagogiques, deux mobiles et deux fixes (version solaire) pour un montant de 8 459,00 € HT, au vu des devis de ElanCité.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité des votants auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne une subvention au taux le plus élevé au titre des amendes de polices pour l'année 2021 et dit que la dépense sera inscrite au budget 2021.

- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement de la garderie

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'un aménagement comprenant le percement d'une baie vitrée avec une porte améliorerait la desserte interne de l'École à la Garderie et rendrait celle-ci beaucoup plus lumineuse. Ces travaux peuvent faire l'objet d'un subventionnement auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). En conséquence Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier au titre de l'année 2021.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des votants le principe de demander, dès complétude du dossier, une subvention au titre de la DETR lors de sa prochaine réunion.

- Convention unique relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les missions du Centre de Gestion de Seine-et-Marne couvrent les activités de conseil et formation en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

Les communes ont un accès libre et révocable à ces missions optionnelles mais cela suppose néanmoins un accord préalable valant approbation qui est entériné dans le cadre d'un document cadre, dénommé « convention unique ».

Monsieur le Maire propose alors au Conseil de l'autoriser à signer « la convention unique » tout en précisant que seules les prestations font l'objet d'une facturation.

Le conseil municipal approuve la convention unique pour l'année 2020 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée, et autorise à l'unanimité des votants Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

QUESTIONS DIVERSES

Réunion publique du 17 octobre : Monsieur le Maire remercie les nombreux participants et invite les habitants volontaires à s'inscrire aux groupes de travail qui ont été présentés, via le formulaire de contact du site internet ou en passant en mairie. Le compte-rendu détaillé de cette réunion publique est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune.

Le site internet est désormais en ligne à 80 %. Les prochaines étapes seront les pages Tourisme, l'agenda des événements et la réservation en ligne de la salle polyvalente.

Les travaux de voirie en cours sont des travaux de réfection pour faire face à l'arrivée de l'hiver (24 000€ subventionnés à hauteur de 12 000€).

Embellissement : afin de ne pas préjuger des résultats des travaux Cœur du village et Sécurité routière, la première étape du groupe de travail s'est concentrée sur la plantation d'arbres au stade et à la mare nord. Appel à volontaires pour la 2ème étape. Le PNRGF sera également intégré au projet en termes d'embellissement durable.

Remerciement : Monsieur Jacques LASKAR, à titre personnel, a fait don de deux ouvrages très anciens à la commune. Il s'agit, en deux tomes, du « manuel des maires, de leurs adjoints, et des commissaires de police ». Ils ont été édités en juillet 1808, soit sous le 1^{er} empire.

Nous le remercions vivement pour ce don de livres chargés d'histoire et d'enseignements.

Nous les mettons dans notre fonds documentaire de la commune où ils pourront être consultés par le public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La parole est donnée au public; après plusieurs prises de parole très constructives, la réunion s'achève à 20h45.

Le Maire,
Michel CALMY



